

# Parasol<sup>®</sup> / MD WG

GROUP M1 FUNGICIDE

**FUNGICIDE  
WETTABLE GRANULES**

## AGRICULTURAL

**COPPER HYDROXIDE**

**GUARANTEE:**  
Elemental copper,  
present as copper hydroxide . . . 50.0%

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN  
READ THE LABEL BEFORE USING**

REGISTRATION NO. 29063  
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

GROUPE M1 FONGICIDE

**FONGICIDE  
GRANULÉS MOUILLABLES**

## AGRICOLE

**HYDROXYDE DE CUIVRE**

**GARANTIE :**  
Cuivre élémentaire,  
sous forme d'hydroxyde de cuivre . . . 50,0%

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

No. D'HOMOLOGATION 29063  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc., 5507 1st Street SE, Calgary, Alberta T2H 1H9, 1-800-868-5444  
24 Hour Emergency Response Number / Numéro d'urgence 24 heures par jour  
1-800-424-9300

© Parasol is a registered trademark of Nufarm Agriculture Inc. / MD Parasol est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

**Net Contents / Contenu Net:**

# 10 kg

CAUTION  
ATTENTION



POISON  
POISON



**WARNING: EYE IRRITANT  
AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX**

2010-4237 A-September 19, 2011



**GENERAL INSTRUCTIONS:**

Use PARASOL WG Fungicide at 1.1-4.25 kg/ha as noted. PARASOL WG Fungicide is adaptable to spraying from all types of spray equipment. It can be used in high or low volume spray. No additional surfactants are needed.

Add PARASOL WG Fungicide slowly to the spray tank partially filled with water. Spreader-stickers, insecticides, nutrients, etc. should be added last. PARASOL WG Fungicide is compatible with commercially formulated spreader-stickers, non-herbicidal agricultural oils, and such insecticides as Rotenone and Parathion.

The following specific instructions are based on general applications. However, the recommendations of the Provincial Ministry of Agriculture should be closely followed as to timing, frequency and number of sprays per season.

**RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS:**

For resistance management, please note that PARASOL WG Fungicide contains a Group M1 fungicide/bactericide. Any fungal population may contain individuals naturally resistant to PARASOL WG Fungicide and other Group M1 fungicides/bactericides. A gradual or total loss of pest control may occur over time if these fungicides/bactericides are used repeatedly in the same fields. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but specific for individual chemicals, such as enhanced melabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

**To delay fungicide/bactericide resistance:**

- Where possible, rotate the use of PARASOL WG Fungicide or other Group M1 fungicides/bactericides with different groups that control the same pathogens.
- Use tank mixtures with fungicide/bactericides from a different group when such use is permitted.
- Fungicide/bactericide use should be based on an IPM program that includes scouting, historical information related to pesticide use and crop rotation and considers cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated fungal/bacterial populations for resistance development.
- If disease continues to progress after treatment with this product, do not increase the use rate. Discontinue use of this product, and switch to another fungicide with a different target site of action, if available.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or IPM recommendations for specific crops and pathogens.
- For further information and to report suspected resistance, contact Nufarm Agriculture Inc. at 1-800-868-5444 or at [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

**DIRECTIONS FOR USE:****DO NOT APPLY BY AIR.**

**DO NOT** apply this product in a way that will contact workers or bystanders, either directly or through drift. Only protected handlers may be in the area during application.

**DO NOT** apply this product directly to freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands), estuarine/marine habitats.

**DO NOT** contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

**BEANS.** Bacterial Blight, Halo (*Pseudomonas syringae* pv. *phaseolicola*), Bacterial Blight, Common (*Xanthomonas campestris* pv. *phaseoli*). For protective sprays, apply first application when plants are 15 cm high. Apply on 7-14 day schedule depending on local conditions. Use 2.25-3.25 kg/ha depending on disease severity. Do not apply within 1 day of harvest. Do not apply more than 6 treatments per year, with a minimum retreatment interval of 7 days.

**CUCUMBERS.** Angular Leaf Spot (*Pseudomonas syringae* pv. *lachrymans*): Apply weekly once the plants begin to vine. Use 2.25-3.25 kg/ha. Do not apply within 1 day of harvest. Do not apply more than 5 treatments per year, with a minimum retreatment interval of 7 days.

**PEPPERS.** Bacterial Spot (*Xanthomonas campestris* pv. *vesicatoria* and *X. vesicatoria*): When disease threatens, apply 2.25-3.25 kg/ha at 7 to 14 day intervals depending on disease severity. Do not apply within 1 day of harvest. Do not apply more than 10 treatments per year, with a minimum retreatment interval of 3 days.

**POTATOES.** Early Blight (*Alternaria solani*), Late Blight (*Phytophthora infestans*): Apply at 7 to 10 day intervals starting when plants are 15 cm high until harvest. Use PARASOL WG Fungicide at 1.1-2.5 kg/ha, depending on density of foliage, combined with 1.75-2.25 kg of Mancozeb (80% active) product per ha. PARASOL WG Fungicide at 3.4 kg/ha may be applied at vinekill with a desiccant or alone after vinekill, prior to harvest. This late treatment may reduce infection of tubers by the late blight fungus during harvesting. Do not apply within one day of harvest. Do not apply more than 10 treatments per year, with a minimum retreatment interval of 5 days.

**SUGAR BEETS.** Cercospora Leaf Spot (*Cercospora beticola*): Start spray when disease threatens and continue for 4 to 5 applications. Spray every 10 to 14 days depending on weather conditions at 2.25-4.25 kg/ha depending on disease severity. Addition of a suitable non-herbicidal agricultural spray oil is recommended at 5.5 liters/ha. For specific instructions, consult local agricultural authorities. Do not apply within 1 day of harvest. Do not apply more than 6 treatments per year, with a minimum retreatment interval of 7 days.

**TOMATOES.** Bacterial Spot (*Xanthomonas campestris* pv. *vesicatoria*): When disease threatens, apply 2.25 kg/ha at 7 to 10 day intervals, more frequently when disease is severe. PARASOL WG Fungicide should be combined with 1.75-2.25 kg/ha maneb or mancozeb (80% active compound). Do not apply within 1 day of harvest. Do not apply more than 10 treatments per year, with a minimum retreatment interval of 3 days.

**BUFFER ZONES:**

Field sprayer application: DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) medium classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

Use of the following spray methods or equipment DO NOT require a buffer zone: hand-held or backpack sprayer and spot treatment.

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands), sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

Method of application	Use site	Buffer Zones (meters) Required for the Protection of :				Terrestrial Habitat
		Freshwater Habitat of Depths:		Estuarine/Marine Habitats of Depths:		
		Less than 1 m	Greater than 1 m	Less than 1 m	Greater than 1 m	
Field Sprayer*	Beans	35	15	20	10	1
	Cucumbers	20	10	10	5	1
	Peppers	40	20	20	10	1
	Potatoes	40	20	20	10	1
	Sugar beets	25	10	15	5	1
	Tomatoes	45	20	25	10	1

\* For field sprayer application, buffer zones can be reduced with the use of drift reducing spray shields. When using a spray boom fitted with a full shield (shroud, curtain) that extends to the crop canopy, the labeled buffer zone can be reduced by 70%. When using a spray boom where individual nozzles are fitted with cone-shaped shields that are no more than 30 cm above the crop canopy, the labeled buffer zone can be reduced by 30%.

**PRECAUTIONS:****KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN****HAZARDOUS IF INHALED - AVOID BREATHING DUSTS OR SPRAY MISTS****CAUSES EYE IRRITATION - DO NOT GET IN EYES**

Remove personal protective equipment immediately after handling this product. As soon as possible, wash thoroughly and change into clean clothing. Remove clothing/personal protective equipment immediately if pesticide gets inside. Then wash thoroughly and put on clean clothing. Discard clothing and other absorbent material that have been drenched or heavily contaminated with the product's concentrate. Do not reuse them. For cleaning/maintaining personal protective equipment, use detergent and hot water. Keep and wash personal protective equipment separately from other laundry. Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. If gloves are required on the label, wash the outside of gloves before removing. Wear goggles, long pants, a long-sleeved shirt and shoes plus socks during mixing/loading, application, clean-up and repair. In addition, wear chemical-resistant gloves during mixing/loading, clean-up and repair. DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval of 48 hours. Harmful if swallowed. Avoid contact with skin and eyes. Do not contaminate food or feed. Do not contaminate any body of water.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's web site at [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

**ENVIRONMENTAL HAZARDS:**

TOXIC to birds, small wild mammals, aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE. To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay. Avoid application when heavy rain is forecast. Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

**FIRST AID:**

**If swallowed:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If on skin or clothing:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled:** Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

**If in eyes:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**TOXICOLOGICAL INFORMATION:**

Treat symptomatically. **Note to physician:** If Swallowed: Probable mucosal damage may contraindicate use of gastric lavage.

**EMERGENCY TELEPHONE NUMBERS:**

For spills or transportation accidents, Chemtrec, 1-800-424-9300.  
For health or environmental emergencies, Prosar, 1-877-325-1840.  
For product and use information, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

**STORAGE:**

Store unused product in original container only in a cool, dry, well-ventilated area, out of reach of children and animals. If container or bag is damaged, place the container or bag in a plastic bag. Shovel any spills into plastic bags and seal with tape.

**DISPOSAL:**

1. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
2. Make the empty container unsuitable for further use.
3. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
4. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

**NOTICE TO USER:**

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *PEST CONTROL PRODUCTS ACT* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

**INSTRUCTIONS GÉNÉRALES :**

Utiliser PARASOL WG Fongicide à la dose de 1,1 à 4,25 kg/ha, de la manière indiquée. PARASOL WG Fongicide s'emploie avec tous les genres de pulvérisateurs. Il convient aux pulvérisations tant à haut volume qu'à bas volume. Il n'exige aucun agent tensioactif supplémentaire.

Verser lentement PARASOL WG Fongicide dans la cuve du pulvérisateur partiellement remplie d'eau. Ajouter les agents de dispersion, les adhésifs, les insecticides, les éléments nutritifs, etc., en dernier. PARASOL WG Fongicide est compatible avec les agents de dispersion, les adhésifs formulés pour le commerce, les huiles agricoles non herbicides et des insecticides comme la rotenone et le parathion.

Les instructions spécifiques suivantes ne sont données qu'à titre indicatif. En ce qui concerne le calendrier, la fréquence et le nombre des traitements à faire chaque saison, suivre de près les conseils du ministère provincial de l'Agriculture.

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Gestion de la résistance, PARASOL WG Fongicide, fongicide ou bactéricide du groupe M1. Toute population fongique ou bactérienne peut renfermer des individus naturellement résistants à PARASOL WG Fongicide et à d'autres fongicides ou bactéricides du groupe M1. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides ou bactéricides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

**Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides ou aux bactéricides :**

- Dans la mesure du possible, alterner le PARASOL WG Fongicide ou les fongicides ou bactéricides du même groupe M1 avec des fongicides ou bactéricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides ou bactéricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides ou bactéricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

**MODE D'EMPLOI :****NE PAS TRAITER PAR AVION.**

**NE PAS** appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec des travailleurs ou des personnes à proximité de la zone, directement ou par dérivé. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

**NE PAS** appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourniers, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

**HARICOTS.** brûlure bactérienne, aréolée (*Pseudomonas syringae* pv. *phaseolicola*), brûlure bactérienne commune (*Xanthomonas campestris* pv. *phaseoli*). À titre préventif, traiter d'abord lorsque les plantes ont 15 cm de haut et ensuite tous les 7 à 14 jours, selon les conditions locales. Utiliser 2,25 à 3,25 kg/ha, selon la gravité de la maladie. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 6 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 7 jours.

**CONCOMBES,** tache angulaire (*Pseudomonas syringae* pv. *lachrymans*): Traiter chaque semaine, dès que les sarments commencent à pousser. Utiliser 2,25 à 3,25 kg/ha. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 5 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 7 jours.

**POIVRONS,** tache bactérienne (*Xanthomonas campestris* pv. *vesicatoria* and *X. vesicatoria*): Dès que la maladie menace, appliquer 2,25 à 3,25 kg/ha, tous les 7 à 14 jours, selon la gravité de la maladie. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 3 jours.

**POMMES DE TERRE,** brûlure alternarienne (*Alternaria solani*), mildiou (*Phytophthora infestans*): Traiter tous les 7 à 10 jours, dès que les plantes ont 15 cm de haut et jusqu'à la récolte. Utiliser PARASOL WG Fongicide à la dose de 1,1 à 2,5 kg/ha, selon la densité du feuillage, en association avec du mancozèbe (80 % de matière active) à la dose de 1,75 à 2,25 kg/ha. On peut appliquer PARASOL WG Fongicide à la dose de 3,4 kg/ha soit en association avec un déshydratant lors du défanage, soit seul après le défanage, avant la récolte. Un tel traitement de fin de saison peut diminuer l'infection des tubercules par le champignon du mildiou au cours de la récolte. Ne pas appliquer moins de 1 jour avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 5 jours.

**BETTERAVES À SUCRE,** cercosporiose (*Cercospora beticola*): Traiter dès que la maladie menace, et faire quatre ou cinq autres traitements, tous les 10 à 14 jours, selon les conditions météorologiques. Utiliser 2,25 à 4,25 kg/ha, selon la gravité de la maladie. Il est conseillé d'y ajouter une huile agricole non herbicide appropriée à la dose de 5,5 L/ha. Pour plus de précisions, consulter les autorités agricoles locales. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 6 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 7 jours.

**TOMATES,** tache bactérienne (*Xanthomonas campestris* pv. *vesicatoria*): Dès que la maladie menace, appliquer 2,25 kg/ha, tous les 7 à 10 jours ou plus souvent si la maladie est grave. Il est conseillé d'y associer du manèbe ou du mancozèbe (80 % de matière active) à la dose de 1,75 à 2,25 kg/ha. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 3 jours.

**ZONES TAMPONS :**

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Aucune zone tampon n'est requise en cas d'utilisation des méthodes et équipement de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et application localisée.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Site d'utilisation	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des:				Habitat terrestre
		Habitats d'eau douce d'une profondeur:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Haricots	35	15	20	10	1
	Concombres	20	10	10	5	1
	Poivrons	40	20	20	10	1
	Pommes de terre	40	20	20	10	1
	Betteraves à sucre	25	10	15	5	1
	Tomates	45	20	25	10	1

\* Dans le cas des applications effectuées à l'aide d'un pulvérisateur agricole, l'utilisation d'écrans de réduction de la dérive permet de réduire la largeur des zones tampons. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire de 30 % la zone tampon figurant sur l'étiquette.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF SI INHALÉ - ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION IRRITE LES YEUX – ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX**

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, se laver soigneusement et enlever des vêtements propres. Retirer immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver ensuite soigneusement et enlever des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser. Pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes. Si le port de gants est exigé sur l'étiquette, nettoyer l'extérieur des gants avant de les enlever. Porter des lunettes éanches, un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 48 heures ne soit écoulé. Nocif en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer les étendues d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

TOXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

**PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu un avis de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Traiter selon les symptômes. **Remarque à l'intention du médecin :** En cas d'ingestion : Des léSIONS aux muqueuses sont probables; un lavage d'estomac peut être contre-indiqué.

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.  
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.  
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

**ENTREPOSAGE :**

Garder la quantité inutilisée dans le contenant d'origine seulement, dans un endroit frais, sec et bien ventilé, hors de la portée des enfants et des animaux. Si le contenant ou le sac est endommagé, le mettre dans un sac en plastique. En cas de déversement, pelletter le produit, le mettre dans des sacs en plastique et fermer ceux-ci avec du ruban adhésif.

**ÉLIMINATION :**

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2010-4237

A-September 19, 2011



**UN3077**  
**Environmentally Hazardous Substance,**  
**Solid, N.O.S. (Copper Hydroxide),**  
**Marine Pollutant**

**UN3077**  
**Environmentally Hazardous Substance,**  
**Solid, N.O.S. (Copper Hydroxide),**  
**Marine Pollutant**